

L'Ontario transforme les services destinés aux enfants autistes et à leurs familles

Tous les enfants et les jeunes atteints d'un trouble du spectre de l'autisme sont admissibles au nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme

8 juin 2017

NOUVELLES

La province transforme la façon dont les enfants et les jeunes atteints d'autisme et leurs familles reçoivent des services et des soutiens par l'entremise du nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme à compter de ce mois-ci.

Le ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse Michael Coteau l'a annoncé aujourd'hui au Centre de traitement et de développement ErinoakKids à Mississauga. Le nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme fera en sorte que les services en matière d'autisme pour les enfants et les jeunes soient offerts de manière uniforme dans toute la province, assurera la flexibilité et la liberté de choisir en fonction des besoins des l'enfants et donnera aux familles l'assurance de recevoir des services de qualité.

Le 26 juin, les familles commenceront la transition vers le nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme .

Les principaux éléments du nouveau programme, offert à compter de ce mois-ci, comprennent :

- **Accès à guichet unique.** Un seul point d'accès au Programme ontarien des services en matière d'autisme sera établi dans chacune des neuf aires de service pour permettre aux familles d'accéder plus facilement à des services pour leurs enfants.
- **Prise de décision axée sur la famille.** En tant que partenaires clés des soins fournis à leurs enfants, les familles seront appelées à participer activement aux processus d'évaluation, d'établissement des objectifs et de planification des interventions pour leurs enfants.
- **Approche collaborative au service.** Un des fondements du nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme sera l'approche collaborative adoptée par les fournisseurs de services de soutien communautaires, les cliniciens et les éducateurs pour répondre aux besoins des enfants à la maison, pendant le service et à l'école.
- **Services fondés sur les besoins.** Les services seront souples et personnalisés. L'intensité et la durée des services soient établies en fonction des besoins et des forces de l'enfant ou du jeune, quel que soit son âge. Le plan de service de chaque enfant sera déterminé par une évaluation clinique.
- **Une option de financement direct.** Une nouvelle possibilité de financement direct sera mise en œuvre d'ici la fin de cette année. Elle donnera aux familles la possibilité de choisir entre recevoir un service direct et recevoir une aide financière pour payer le service pour leurs enfants.

- **Des services en autisme sûrs et efficaces.** La province a l'intention de réglementer les praticiens de l'ACA pour veiller à ce que les familles reçoivent des services sûrs et d'excellente qualité, aient confiance en leurs fournisseurs et sachent à qui s'adresser lorsqu'elles ont des préoccupations.

Le gouvernement est déterminé à faire en sorte que les familles soient appuyées tout au long d'une transition harmonieuse et sans problème tandis qu'elles passeront au nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme. La planification de la transition au sein du nouveau programme sera personnalisée et planifiée d'avance et sera réalisée en partenariat avec la famille de chaque enfant, les professionnels du Programme ontarien des services en matière d'autisme et les fournisseurs de services. Les enfants et les jeunes qui ont reçu un diagnostic du trouble du spectre de l'autisme d'un professionnel qualifié seront admissibles au Programme ontarien des services en matière d'autisme jusqu'à l'âge de 18 ans.

La province a travaillé en étroite collaboration avec les familles, les fournisseurs de soins, les défenseurs des droits, les cliniciens et les fournisseurs de services à créer le nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme et continuera de consulter des intervenants clés, y compris le Comité consultatif du Programme ontarien des services en matière d'autisme, sur la conception et la mise en œuvre du nouveau programme. Le nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme sera entièrement en place d'ici le printemps 2018.

CITATIONS

« Notre gouvernement est déterminé à faire en sorte que le nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme soit un programme coordonné, axé sur la famille et adapté aux besoins, aux forces et aux objectifs particuliers des enfants. Je suis convaincu que les familles bénéficieront d'un soutien solide durant leur transition vers le nouveau programme. Pendant plusieurs mois, j'ai travaillé directement avec des parents et des fournisseurs de soins pour veiller à ce que le programme aide vraiment leurs enfants à réussir et à s'épanouir. La réglementation des praticiens de l'ACA permettra aussi aux familles d'avoir confiance en leurs fournisseurs et créera des services uniformes dans toute la province. J'attends avec impatience de suivre la réussite des jeunes personnes dans le cadre du nouveau programme. »

— Michael Coteau, ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse

« L'annonce faite aujourd'hui montre l'adoption d'une approche progressiste à la prestation des services en matière d'autisme en Ontario. Le ministre a tenu compte de beaucoup des préoccupations soulevées par les parents. Le nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme établit une nouvelle norme plus rigoureuse pour les services destinés aux enfants et aux jeunes atteints d'autisme. L'Ontario Autism Coalition se réjouit du fait que l'âge, la gravité et les diagnostics supplémentaires n'auront plus d'effet sur l'admissibilité aux services. La réglementation des analystes du comportement est un autre pas en avant important et faisait partie de la demande que nous avons présentée initialement au gouvernement il y a douze ans. Nous attendons avec impatience une mise en œuvre réussie et efficace du nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme et nous continuerons à travailler avec le ministre à faire en sorte que les enfants et les jeunes de l'Ontario qui sont atteints d'autisme se voient donner toutes les chances de réaliser pleinement leur potentiel. »

— Bruce McIntosh, président, Comité consultatif du Programme ontarien des services en matière d'autisme

« Avec l'annonce d'aujourd'hui, le ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse a fait le premier pas vers un Programme ontarien des services en matière d'autisme qui accorde la priorité aux personnes et aux familles en veillant à ce que les décisions cliniques reposent d'abord et avant tout sur les besoins particuliers de chaque personne. Un engagement à poursuivre la réglementation publique des analystes du comportement, comprenant les mesures de protection provisoires nécessaires, contribue à faire en sorte que des services comportementaux d'excellente qualité soient fournis par des professionnels de l'analyse du comportement dûment qualifiés et réglementés. Les analystes du comportement de l'Ontario sont optimistes quant à l'impact de cet engagement peut avoir sur la vie des personnes qui reçoivent des services d'analyse du comportement au cours de leur vie et dans plusieurs secteurs des services.

. »

— Louis Busch, président, Ontario Association for Behaviour Analysis

« ErinoakKids est honoré d'être le site de l'annonce par le ministre Coteau du nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme – un programme de transformation qui n'exclut aucun des enfants et des jeunes atteints d'autisme, est flexible et adaptable à leurs besoins particuliers et met fermement les parents au centre de la prise de décision concernant le traitement et les soutiens offerts à leurs enfants. Cette approche collaborative, interprofessionnelle et novatrice aux soins reflète les approches et les programmes de prestation de services déjà en place à ErinoakKids. Tandis que le nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme est mis en œuvre, nous serons heureux de continuer à travailler en partenariat avec les familles, les fournisseurs de services et le MSEJ à la promotion de la fourniture aux enfants et aux jeunes atteints d'autisme de tous les âges de services et de soutiens de qualité, fondés sur le choix et adaptés aux besoins. »

— Bridget Fewtrell, président et chef de la direction, Centre de traitement et de développement ErinoakKids

FAITS EN BREF

- Pour en savoir plus ou pour trouver le bureau régional du ministère le plus près de chez eux, les parents peuvent appeler sans frais au 1 888 284-8340.
- Le ministre Coteau tiendra une assemblée téléphonique le 27 juin à 17 h 30 pour répondre aux questions des parents. De plus amples renseignements seront disponibles à Ontario.ca/autisme
- Il est prévu dans le cadre du nouveau programme que 16 000 nouvelles places seront créées sur cinq ans pour qu'un plus grand nombre d'enfants et de jeunes autistes puissent recevoir les services dont ils ont besoin plus tôt.
- Les familles qui reçoivent à l'heure actuelle un financement direct pour acheter des services continueront de recevoir ce financement jusqu'à ce que leur enfant soit admis au nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme .
- L'autisme ou le trouble du spectre de l'autisme (TSA) est un trouble neurodéveloppemental complexe et permanent qui se caractérise par des difficultés persistantes dans les domaines de la

communication et des interactions sociales ainsi que des comportements répétitifs. Les symptômes de l'autisme et leur gravité peuvent grandement varier d'une personne à l'autre.

- L'Ontario investira un demi-milliard de dollars – la plus grosse somme à ce jour – pour créer de nouveaux services pour les enfants et les jeunes qui ont un TSA.
- On estime qu'environ 40 000 enfants et jeunes ont un TSA en Ontario. Selon le plus récent taux de prévalence des centres pour le contrôle et la prévention des maladies des États-Unis, la prévalence du TSA est passée de 1 sur 150 en 2002 à 1 sur 68 en 2010.

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

- Pour de plus amples renseignements, y compris sur le calendrier de mise en œuvre du Programme, veuillez visiter www.ontario.ca/autisme.

Renseignements aux médias :
Bureau du ministre, Alicia Ali, 416 212-2278
Direction des communications, Tristan Austin, 416-325-5156

<https://news.ontario.ca/mcys/fr>
Available in English

Renseignements au public :
Appelez sans frais au 1 866 821-7770

À partir de juin 2017

- **Point d'entrée unique** : Les familles pourront s'inscrire au Programme ontarien des services en matière d'autisme grâce à un numéro 1-800 dans chaque région. Elles n'auront plus à présenter de demandes à deux programmes distincts et ne recevront plus d'évaluations distinctes ou de multiples plans de services en matière d'autisme.
- **Nombre accru d'espaces de traitement** : On continuera d'augmenter le nombre d'espaces de traitement dans la province afin de réduire les délais d'attente et d'accélérer l'accès aux services.
- **Services axés sur l'enfance et la famille** : La prise de décision clinique sera cohérente et axée sur les besoins individuels des enfants, avec la participation des parents, des fournisseurs de services et des éducateurs. Les services en matière d'autisme seront adaptés aux besoins individuels des enfants et des jeunes, peu importe leur âge. Les familles auront un rôle actif à jouer et seront au cœur de la procédure d'évaluation, d'établissement des objectifs et de planification de l'intervention pour leur enfant.
- **Réduction juste et transparente de la liste d'attente** : Les familles auront accès au Programme ontarien des services en matière d'autisme (le Programme) par ordre chronologique, en fonction de leur position sur la liste d'attente actuelle. Si l'enfant se trouve sur les listes d'attente des services d'ACA et d'ICI, on utilise la date la plus rapprochée pour déterminer sa position sur la liste. De nouvelles familles seront ajoutées à la liste d'attente du Programme dans l'ordre chronologique en fonction de la date de l'aiguillage.
- **Continuité du service** : Les familles qui bénéficient actuellement de financement direct continueront de recevoir des paiements tout au long de la transition, jusqu'à ce qu'une nouvelle option de financement direct soit mise en œuvre d'ici la fin de cette année.

À partir de la fin de 2017

- **Poursuite du dialogue** : Le gouvernement poursuivra ses consultations avec le Comité consultatif du Programme, les familles, les fournisseurs de services et les autres intervenants tout au long de la transition.
- **Travailleurs de soutien** : Des travailleurs de soutien familial et des équipes de soutien pourront désormais aider les familles à s'y retrouver dans le nouveau programme et à obtenir un soutien individualisé. Ces équipes pourraient inclure des travailleurs de soutien, des cliniciens, des éducateurs, des fournisseurs de services et d'autres experts avec lesquels une famille peut désirer collaborer pour faire progresser son enfant.
- **Nouveau processus d'appel** : En cas de préoccupation au sujet du plan d'intervention comportementale mis au point pour l'enfant, une famille pourra utiliser un nouveau processus d'appel pour demander un examen indépendant.
- **Nombre accru d'espaces de traitement** : Le nombre d'espaces de traitement continuera d'augmenter afin de réduire les temps d'attente et de fournir des services plus rapides à toutes les familles inscrites au Programme. Dès qu'une place se libère, la famille peut opter soit pour un financement direct, soit pour la prestation de services directs.

- **Un choix de financement direct pour toutes les familles** : Une nouvelle option de financement direct sera offerte d'ici la fin de 2017 à toutes les familles qui choisissent de s'en prévaloir. On donnera aux familles une possibilité claire, équitable et transparente de choisir leur fournisseur.

Printemps 2018

- **Mise en œuvre complète** : Au printemps 2018, la mise en œuvre du nouveau Programme sera terminée.
- **Poursuite du dialogue** : Les consultations avec les familles et les fournisseurs de services se poursuivront pendant toute la phase de mise en œuvre du nouveau Programme pour veiller à ce qu'il réponde bien aux besoins des familles.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse
Programme ontarien des services en matière d'autisme

Foire aux questions

INTRODUCTION

Q1. Quand les familles auront-elles accès au nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme (POSA)?

R1. La mise en œuvre du nouveau POSA s'amorcera le 26 juin 2017.

La transition des enfants, des jeunes et de leurs familles vers le nouveau POSA commencera le 26 juin. La transition de chaque famille variera selon qu'elle est nouvellement inscrite au programme, qu'elle attend de recevoir des services ou qu'elle reçoit actuellement des services.

Nous nous engageons à faire en sorte que les familles soient appuyées tout au long d'une transition qui se fera en douceur et de façon uniforme possible tandis qu'elles passeront au nouveau POSA.

Pour de plus amples informations sur les circonstances particulières de votre famille, visitez le site Web www.ontario.ca/autisme ou composez le 1 888 284-8340 [pour communiquer avec votre bureau régional](#).

Q2. Que signifie l'« accès à guichet unique » aux services dans chaque région?

R2. Les familles d'enfants atteints d'autisme nous ont dit qu'il était difficile de présenter des demandes à deux programmes distincts et de devoir parfois raconter leur histoire plus d'une fois. Les familles pourront obtenir plus rapidement et facilement des services et des soutiens par l'entremise d'un numéro d'accès propre à chaque zone de service.

C'est pourquoi, à partir du 26 juin, il n'y aura qu'un seul point d'accès au Programme ontarien des services en matière d'autisme dans chacune des neuf aires de service. Cela signifie que les familles n'auront à composer qu'un seul numéro de téléphone dans chacune des neuf aires de service.

Q3. Qu'entend-on par « services fondés sur les besoins »?

R3. Le POSA offrira des services comportementaux fondés sur des données probantes. Les services seront souples, personnalisés et fondés sur les besoins uniques et les forces de l'enfant.

Les besoins et les forces de l'enfant seront évalués par un clinicien du POSA. La famille participera pleinement à l'élaboration d'un plan de services à la famille qui énoncera les services qu'elle recevra. Le plan de services à la famille est un document évolutif que les familles pourront consulter.

Les progrès réalisés par l'enfant seront réévalués au moins tous les six mois, puis le plan de services à la famille sera mis à jour pour tenir compte de l'évolution des besoins et des forces de l'enfant.

Q4. Est-ce que les parents et les intervenants ont été appelés à participer à la conception du nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme?

R4. Oui. La province a créé le Comité consultatif du Programme ontarien des services en matière d'autisme en août 2016. Ce comité est composé de parents, d'intervenants et d'autres spécialistes qui fournissent des conseils sur la conception et la mise en œuvre du nouveau programme, y compris le mode de financement direct et qui continueront à le faire.

Le ministre a aussi rencontré des parents de partout dans la province et a écouté leurs histoires et leurs expériences. Il poursuivra ses échanges avec les familles tout au long de l'élaboration du POSA.

ADMISSIBILITÉ

Q1. Est-ce qu'une limite d'âge sera fixée pour quelque motif que ce soit dans le cadre du nouveau POSA?

R1. Non. Dans le cadre du nouveau programme, chaque enfant ayant reçu un diagnostic de trouble du spectre de l'autisme (TSA) d'un professionnel qualifié sera évalué et recevra des services fondés sur ses besoins individuels et ses forces, quel que soit son âge. Les enfants ayant reçu un diagnostic de trouble du spectre de l'autisme seront admissibles au POSA jusqu'à l'âge de 18 ans.

Q2. Est-ce que les services que les enfants de tous âges pourront recevoir seront les mêmes?

- R2. Oui. Tous les enfants et les jeunes ayant reçu un diagnostic d'autisme posé par un professionnel compétent pourront recevoir les services offerts dans le cadre du nouveau POSA jusqu'à l'âge de 18 ans. L'admissibilité aux services ne sera pas définie en fonction de l'âge de l'enfant ou de la gravité de son trouble.

Les services seront souples et personnalisés. Les enfants recevront des services fondés sur leurs besoins et leurs forces, quel que soit leur âge.

ÉVALUATIONS DIAGNOSTIQUES

Q1. Que faites-vous pour améliorer l'accès aux évaluations diagnostiques pour les enfants qui présentent des symptômes d'autisme?

- R1. Plus tôt cette année, le gouvernement a commencé à financer cinq nouveaux centres de diagnostic régionaux à durée limitée afin qu'un plus grand nombre d'enfants aient accès en temps opportun à des évaluations pour qu'ils puissent commencer à recevoir des services le plus rapidement possible.

Les centres fourniront 2 000 évaluations diagnostiques supplémentaires d'ici mars 2018.

Q2. Pourquoi ces centres de diagnostic sont-ils offerts pour un temps limité plutôt qu'en permanence?

- R2. Ces cinq centres de diagnostic du TSA sont mis en œuvre pour améliorer les soutiens offerts aux familles pendant la transition vers le nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme. Le développement de la capacité et les partenariats élaborés par l'entremise de ces centres devraient continuer à améliorer l'accès aux évaluations de diagnostic du TSA après l'achèvement de l'initiative des centres.

OPTION DE FINANCEMENT DIRECT

Q1. Est-ce qu'une option de financement direct sera offerte dans le cadre du Programme ontarien des services en matière d'autisme?

- R1. Oui, une option de financement direct sera offerte à toutes les familles dans le cadre du nouveau POSA. Elle sera mise en œuvre d'ici la fin de l'année.

Nous savons que certaines familles préfèrent le financement direct, qui leur permet d'acheter des services et des soutiens auprès de fournisseurs privés.

D'autres préfèrent l'approche des services directs, dans le cadre de laquelle les enfants et les jeunes reçoivent les services d'un fournisseur financé par le gouvernement. Nous tenons résolument à offrir ce choix aux familles.

Q2. Est-ce que les familles pourront retarder la prestation des services dans le cadre du POSA jusqu'à ce que l'option de financement direct soit disponible?

R2. Oui. Si une place se libère pour un enfant dans le nouveau POSA avant que le nouveau mode de financement direct ne soit disponible, la famille pourra choisir de retarder la prestation des services.

TRANSITION VERS LE NOUVEAU POSA POUR LES FAMILLES QUI REÇOIVENT DES SERVICES OU QUI ATTENDENT D'EN RECEVOIR

Q1 . Comment se fera la transition des enfants et des jeunes vers le nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme?

R1 . Les enfants, les jeunes et leurs familles commenceront à participer au nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme le 26 juin. La transition vers le programme sera différente pour chaque famille et variera selon qu'elles reçoivent actuellement des services ou qu'elles attendent d'en recevoir.

Nous nous engageons à faire en sorte que les familles soient appuyées tout au long d'une transition qui se fera en douceur et de façon uniforme possible tandis qu'elles passeront au nouveau POSA.

Pour de plus amples informations sur les circonstances particulières de votre famille, visitez le site Web www.ontario.ca/autisme ou composez le 1 888 284-8340 [pour communiquer avec votre bureau régional](#).

Q2. Est-ce que les deux listes d'attente existantes pour le Programme d'intervention en autisme et les services et soutiens d'ACA seront fusionnées?

R2. Oui, il n'y aura qu'une seule liste d'attente pour le nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme. Les places des familles se libéreront en fonction de leur date de renvoi à la liste d'attente actuelle, par ordre chronologique.

Pour les enfants qui occupent des places différentes sur les listes d'attente actuelles, on utilisera la date de renvoi la plus proche.

Les nouvelles familles seront ajoutées à la liste d'attente du POSA par ordre chronologique, d'après leur date de renvoi.

Q3. Comment pourrai-je connaître la place de mon enfant sur la liste d'attente?

R3. Actuellement, les familles peuvent communiquer avec leur fournisseur de services en autisme pour connaître la place de leur enfant sur la liste d'attente.

À partir du 26 juin, les familles pourront communiquer avec le guichet unique du POSA dans leur région.

DÉCISIONS CLINIQUES

Q1. Comment les familles participeront-elles à la prise de décisions?

R1. Les membres de la famille jouent un rôle important dans les décisions prises au sujet des soins que l'enfant reçoit et participent activement au processus d'évaluation, d'établissement des objectifs et de planification pour l'enfant avec leurs cliniciens, les fournisseurs de services et les autres praticiens.

Q2. En quoi consiste le plan de services à la famille? Comment est-il élaboré?

R2. Le plan de services à la famille sera un document évolutif. Il sera modifié au fil du temps. Il reflétera l'évolution des priorités, le stade de développement de l'enfant, la planification de la transition et les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs.

Le plan de services à la famille peut comprendre les éléments suivants :

- renseignements clés sur l'enfant et sa famille, ses priorités, ses besoins et ses forces;
- évaluations actuelles et antérieures;
- plan d'intervention comportementale dans le cadre du POSA, y compris les objectifs avec des cibles mesurables;
- plans de transition vers le POSA et à la sortie du POSA;
- services et (ou) activités d'éducation offerts à la famille.

Q3. Qu'arrive-t-il si une famille est en désaccord avec l'évaluation ou le plan de services de son enfant?

R3. Les parents seront appelés à participer activement au processus d'évaluation, d'établissement des objectifs et de planification pour leur enfant.

À partir de l'automne 2017, un processus d'appel sera en place pour le POSA. Les familles pourront demander un examen indépendant du plan d'intervention

comportementale de leur enfant. D'autres renseignements à cet égard seront communiqués ultérieurement.

Q4. Quelle sera l'intensité des services?

R4. Les enfants recevront une intervention qui est souple. L'intensité et la durée des services se fonderont sur leurs besoins particuliers, quel que soit l'âge de l'enfant ou le degré de gravité de l'autisme.

L'intensité et le type d'intervention varieront pour chaque enfant. Les services seront adaptés au fil du temps en fonction de nombreux facteurs dans la vie de l'enfant, notamment son stade de développement, ses circonstances familiales et l'inscription à un programme scolaire. Les services seront adaptés en fonction des besoins et des forces de l'enfant et de sa famille.

Q5. Est-ce que les services seront continus ou offerts par blocs et nécessiteront que les familles réintègrent les listes d'attente, comme dans le programme actuel?

R5. Les familles nous ont indiqué que les blocs de services actuels ne sont peut-être pas assez intensifs ou d'une durée suffisante pour répondre aux besoins de leurs enfants.

Notre engagement est d'offrir une intervention qui est souple et personnalisée de telle sorte que l'intensité et la durée des services ne se fondent pas sur une période ou un niveau prédéterminé. L'intensité et la durée des services se fonderont sur les besoins propres à l'enfant. Les familles participeront activement au processus d'évaluation, d'établissement des objectifs et de planification des interventions.

Q6. Est-ce que les enfants/jeunes seront « retirés du programme »?

R6. Non. Les enfants demeureront dans le POSA jusqu'à leurs 18 ans, jusqu'à ce que leurs parents souhaitent les retirer du programme ou jusqu'à ce qu'ils ne présentent plus de diagnostic de TSA. Des plans de transition personnalisés pourraient être élaborés avec la contribution des autres fournisseurs de services communautaires ou en milieu scolaire.

RÉGLEMENTATION DES SERVICES D'ACA

Q1. J'ai entendu parler de l'intention de réglementer les fournisseurs de services du gouvernement; qu'est-ce que cela signifie?

R1. Notre objectif est de nous assurer que les services d'ACA offerts sont sûrs et efficaces. Les familles doivent avoir confiance en leurs fournisseurs et savoir à qui s'adresser en cas de préoccupation. Le gouvernement élabore actuellement une approche de supervision des services d'ACA qui permettrait d'atteindre cet objectif.

Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse collabore avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée afin de déterminer la meilleure approche à adopter pour assurer la supervision des praticiens de l'ACA.

SOUTIENS SCOLAIRES

Q5. Que fait l'Ontario pour appuyer les enfants à l'école au cours de la transition de la province vers le Programme ontarien des services en matière d'autisme?

A5. Nous travaillons avec le ministère de l'Éducation pour appuyer les enfants et les jeunes d'âge scolaire tandis que le POSA est mis en œuvre.

En juin 2016, le ministère de l'Éducation a annoncé un financement unique de 39 M\$ pour appuyer les conseils scolaires pendant la transition. Ce financement permettra :

- De répondre à la demande accrue d'équipes de transition Connexions pour les élèves;
- De fournir un soutien d'équipe en milieu scolaire pour appuyer tous les élèves touchés par les changements dans les services en matière d'autisme;
- De fournir un financement pour offrir des programmes de perfectionnement des compétences après l'école.

Ce financement continuera à appuyer les conseils scolaires tout au long de l'année scolaire 2017-2018.